



Observation enquête publique

mairiedefontenaysurconie@orange.fr <mairiedefontenaysurconie@orange.fr>

20 mars 2026 à 14:57

Répondre à : mairiedefontenaysurconie@orange.fr

À : enquetepublique.cccb@gmail.com

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permet de vous écrire par rapport au projet Scael,

Je suis Jean-Phippe Pothier le maire de Fontenay sur Conie la commune voisine d'Orgères en Beauce qui est accolé au projet.

Je ne comprends pas que l'on puisse modifier le Plui pour un intérêt commercial d'un pétitionnaire privé car c'est de cela dont on parle dans ce projet Scael. En effet, ce n'est pas la branche agricole qui fait le demande de modification du Plui mais bien une branche commerciale de la Scael car ce site sera destiné à du stockage de semences dans un premier temps et la production de semences dans la seconde phase à échéance 5 ans maximum.

La parcelle ZR00037 sur laquelle porte la demande est en zone agricole actuellement et il n'y a pas d'arguments qui justifient la modification de zonage par rapport au scot et aux directives préfectorales car j'estime que la consommation foncière de 5 hectares sur le territoire intercommunale sans création d'emplois et un non sens. Je m'explique, nous ne pouvons pas répondre favorablement à des demandes de constructions neuves dans nos villages car le Plui ne nous le permet pas de construire dans nos communes en raison des contraintes de soient disant consommations foncières, on parle de parcelle de 1000m2 maximum et là sous prétexte que ce projet est porté par la Scael, on peut tout modifier?? Cela me laisse perplexe.

Ce n'est parce que la Scael a acheté ce terrain en amont du projet et il n'y a pas si longtemps je précise que l'on doit leur dérouler le tapis rouge, il y a une zone de développement définie à Orgères en Beauce qui est la zone du champs Belon qui se situe à l'entrée ouest d'Orgères.

Je pensais également que la zone Natura 2000, la ZNIEF, les zones humides que constitue la Conie était censé protéger notre territoire de ce genre de projet mais apparemment non, il y a deux poids deux mesures sur ce territoire.

Je vais aborder maintenant le problème du flux routier que cela va générer sur la RD29 dans Orgères en Beauce car même si un flux de 700 camions annuels est annoncé, ce qui n'est pas précisé c'est que cela se fera sur deux fortes périodes qui sont le mois d'octobre et le mois de février qui correspondent au période de semis des agriculteurs. Cela a un impact négatif sur les riverains (habitants de la rue, maison de retraite qui sera en vis à vis de ces hangars, complexe scolaire à proximité, ...) et l'état de la chaussée n'étant prévu pour un tel flux va se dégrader rapidement ce qui impliquera un cout de réfection de la couche de roulement pour le département qui reviendra relativement souvent au fil des ans. Il y a également la problème de l'accès au site qui ne pourra pas se faire par la RD29 en raison de contraintes de sécurité par rapport à la topologie (dénivelé qui masque l'entrée et lé sortie) de cette route au niveau du projet.

De plus en ce qui concerne la circulation des poids lourds qui seront censés emprunter la RD 927 pour ne pas impacter les villages avoisinants, ils auront une dérogation pour livraison en ferme ce qui leur permettra circuler librement où bon leur semble.

Il y a des zones dédiés pour le développement économique dans l'intercommunalité et Orgères en est pourvu mais pas dans cette zone de la commune.

Ce projet n'apportera aucune plus-value pour le territoire mais uniquement des nuisances qu'elles soient visuelles avec un bâtiment de 6000m2 de stockage et par la suite une station de semence de 30 mètres de hauteur minimum et une troisième phase qui est opaque pour le moment, des nuisances sonores avec le flux routier, des chariots élévateurs de 6h00 du matin jusqu'à 22h00 puisqu' il est prévu du travail en 2 x 8 heures, cela engendrera également une nuisance pour les animaux de la Vallée de Conie qui est situé à seulement 350 mètres de la parcelle ZR0037 mais apparemment cela n'aura pas d'impact. Les études c'est comme les chiffres, on leurs fait dire ce que l'on veut.

Pour conclure, si cela ne dérange pas la communauté de commune et l'état de porter de tel projet, ce n'est pas la peine de faire des Plui qui coutent des fortunes aux contribuables et à l'état si c'est pour balayer la règlementation et le travail fourni pour le premier pétitionnaire qui a un peu de relation...

Merci de l'attention que vous portera à ces observations et je serai toujours présent pour défendre mon territoire.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutation distinguées.

Jean-Philippe POTHIER

Maire de Fontenay sur Conie